



*Secrétariat Général*

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OCCUPATION DE  
LOCAUX COMMUNAUX**

**Ecole Marie Curie**

- **10 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association APEC (Association des Pratiques Énergétiques Chinoises), représentée par sa Présidente, Madame Ingrid MALENFANT, dont le siège social est situé 54 rue de la Maison Neuve à Redon, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde de l'école Marie Curie, située avenue Gaston Sébilleau, pour y pratiquer du Chi Kong et Thai Chi Chuan, le lundi de 18h30 à 20h00, le mardi de 18h30 à 21h30, le mercredi de 18h30 à 20h00 et le jeudi de 18h30 à 20h00.

Cette mise à disposition est consentie au prix horaire de 4,70 €.

**Ecole Henri Matisse  
(Gymnase)**

- **10 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut d'Éducation Motrice La Clarté, représenté par sa Directrice, Madame ZOTTNER, situé 28 bis rue Saint-Michel à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités sportives adaptées, le mercredi de 13h30 à 15h00, à compter du 17 septembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2015.

Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 4,70 €.

- **30 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Cercle Celtique de Redon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel PETITEAU, demeurant 24 rue René Guy Cadou à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités de danses bretonnes, le mardi de 18h00 à 22h30, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **14 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Cercle d'Escrime du Pays de Redon, représenté par sa Présidente, Madame Pascale LEROUL, dont le siège social est situé à la Mairie de Renac, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités d'escrime, le lundi de 17h30 à 21h00, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **14 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Amical Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Eddy GUYOT demeurant 3 impasse des Poiriers à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités sportives adaptées, le mercredi de 16h35 à 19h00, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **14 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Ecole de Karaté de Redon, représentée par son Président, Monsieur Alexandre GAYRAUD, dont le siège social est situé 9A Chemin de la Marionnette à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités sportives (Karaté Handisport), le mercredi de 19h00 à 21h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 (sauf pendant les vacances scolaires et sous réserve d'un besoin ponctuel de la Ville).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

- **15 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, représenté par son Directeur, Monsieur Gaëtan ROSE, dont le siège social est situé 2 rue du Pâtis à Redon, fixant les

modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités sportives adaptées, le vendredi de 11h00 à 12h00, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2015.  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 4,70 €.

- **23 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le foyer de vie ADAPEI MAPAH Le Tertre, représenté par sa Directrice, Madame Nadine CHEREAU, situé rue du Tertre à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de l'école Henri Matisse pour la pratique d'activités sportives adaptées, le vendredi de 16h30 à 17h30, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 4,70 €.

### **Collège Le Cleu Saint-Joseph** **(Gymnase)**

- **1<sup>er</sup> octobre 2014** : Signature d'une convention entre le collège Le Cleu Saint-Joseph, représenté par son Directeur, Monsieur Joseph FAUCHOUX, et la Ville de Redon, fixant les modalités d'utilisation par l'Amicale Laïque Gym du gymnase du collège Le Cleu Saint-Joseph pour la pratique d'activités sportives, le mardi de 17h15 à 20h15, le mercredi de 13h15 à 20h15 et le jeudi de 17h15 à 20h15 (hors temps scolaires, hors vacances scolaires et jours fériés).  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 6,95 €.

### **Halles Garnier**

- **1<sup>er</sup> octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Redon et Saint-Nicolas de Redon, représenté par son Président, Monsieur Claude DAVY, demeurant 15 la Grée de la Roche du Theil à Bains sur Oust, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation d'une compétition de pêche le samedi 11 octobre 2014.

### **(boulodrome)**

- **15 octobre 2014** : Signature de deux conventions entre la Ville et l'association Amicale Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Eddy GUYOT, demeurant 3 impasse des Poiriers à Redon, fixant les modalités d'occupation du boulodrome des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation de concours de pétanque les samedi 29 novembre 2014 et 17 janvier 2015.

### **Greniers à Sel**

- **22 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Gratin Circus, représentée par son Président, Monsieur Sylvain BURLLOT, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à Sel, située 36 rue du Port, pour l'organisation d'un concert le 14 novembre 2014.  
La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

### **Complexe sportif Joseph Ricordel**

- **19 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, situé 2 rue du Pâtis à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle B du complexe sportif Joseph Ricordel, le jeudi de 15h30 à 16h30, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 17,70 €.

- **19 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le SDIS 35, représenté par son Chef de centre, le Capitaine Olivier ROBERT, demeurant 1 rue de Normandie à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle A du complexe sportif Joseph Ricordel, le mardi de 8h30 à 9h30 et le vendredi de 16h30 à 17h30, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 17,70 €.

- **19 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Bureau des Étudiants de l'ESLI, représentée par son Président, Monsieur Romain CLERAUX, située 26 quai Surcouf à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle A du complexe sportif Joseph Ricordel, le lundi de 21h00 à 23h00, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.  
Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 17,70 €.

- **17 octobre 2014** : Signature d'un avenant à la convention entre la Ville et l'association Karaté Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Jacques GICQUEL, demeurant 4 impasse du Tertre à Avessac, fixant les modalités d'utilisation du local de rangement de la salle B du complexe sportif Joseph Ricordel pour les entraînements de Karaté.  
Cet avenant est conclu, à titre exceptionnel, pendant la durée des travaux du gymnase Bellevue, à compter du 20 octobre 2014 jusqu'au 22 novembre 2014.

### Dojo municipal

- **30 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Ecole de Karaté de Redon, fixant les modalités d'utilisation du dojo municipal "Louis Juette" pour la pratique d'activités sportives (karaté Handisport), le dimanche de 9h00 à 13h00, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

### Salle Nominoë

- **7 novembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association UFC-Que Choisir, représentée par son Président, Monsieur Yves BERNARD, dont le siège social est situé à la MAPAR - 2 rue Claude Chantebel à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle moyenne de l'ensemble immobilier, sis 10 rue Nominoë, pour y tenir des permanences et des réunions. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

### A caractère culturel ou artistique

- **7 octobre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Les Arts Chimistes, représentée par sa Présidente, Madame Carine PINON, dont le siège social se situe 29 Brécihan à Saint-Vincent sur Oust, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (apprentissage de la peinture) destinées aux enfants des écoles publiques Henri Matisse, Jacques Prévert et Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

## MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

### Contrats de maintenance

- **28 octobre 2014** : Signature d'un contrat entre la Ville et la Société ARPÈGE pour la maintenance des produits Arpège Adagio V5, Ibemol et Melodie V5, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, moyennant un loyer annuel total de 4 054,43 € TTC.

Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction sans pouvoir excéder cinq ans (soit jusqu'au 31 décembre 2019).

### Marchés de fournitures et services

- **13 octobre 2014** : Signature d'un marché de services relatif au mandat de gestion locative de la Maison Médicale, passé selon la procédure adaptée, avec FONCIA ARMOR IMMOBILIER de Rennes, pour une durée de 3 ans, à compter du 27 octobre 2014 reconductible de manière expresse, pour la même durée, soit jusqu'au 26 octobre 2020. Le montant hors taxes des honoraires est de 5 % des produits locatifs effectivement recouverts, tout frais compris.

- **12 novembre 2014** : Signature d'un marché de services pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour le ravalement des façades de l'immeuble Jean Jaurès, passé selon la procédure adaptée, avec la société MAHE ENVIRONNEMENT de Loyat (Morbihan) pour un montant total de 1 215 euros HT.

### Marché de travaux

- **12 novembre 2014** : Signature d'un marché de travaux pour le ravalement des façades du bâtiment Jean Jaurès, passé selon la procédure adaptée, avec les attributaires suivants :

- Lot n° 1 - "maçonnerie, pierre de taille, échafaudages" : SARL LE DÉVÉHAT-TIFFOIN de Redon pour un montant de 53 228,90 € HT ;
- Lot n° 2 - "Ferronnerie, peinture" : SARL JOUPEAUX Gérard de Questembert (56) pour un montant de 20 291,27 € HT.

**PRESTATIONS DE SERVICES  
OU AUTRES PARTENARIATS**

- **20 octobre 2014** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la SARL Pressing Nicolas, situé 6 rue Louis Guilloux dans la galerie marchande du centre commercial Cap Nord, pour l'entretien de vêtements de travail haute visibilité des agents techniques de la Ville. Ce contrat est conclu pour une période initiale d'un an, à compter de la date du premier enlèvement d'articles textiles. Le prix de la prestation (enlèvement, lavage, séchage et pliage d'un article textile - pantalon ou blouson) est fixé à 1,90 € HT.

**CONCESSIONS  
DE CIMETIÈRE**

- **21 octobre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Michelle ROYER, domiciliée 5 rue des Mouettes à Brech (Morbihan), pour une durée de trente ans, à compter du 20 septembre 2009, moyennant la somme de 221 €.

- **21 octobre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Marie DEROY, domiciliée Rue Antigna à Orléans (Loiret), pour une durée de trente ans, à compter du 29 septembre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **21 octobre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Monsieur Franz BOIDEAU, domicilié 1 rue de la Pouesnaie à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 15 septembre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **31 octobre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Annick LALANDE, domiciliée 33 rue Gustave Toudouze à Rennes, pour une durée de trente ans, à compter du 20 octobre 2011, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Monique JOLLY, domiciliée La Malquetterie à Sainte-Marie, pour une durée de quinze ans, à compter du 18 septembre 2013, moyennant la somme de 91,50 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Joëlle DURAND, domiciliée 4 bis avenue Gallois à Bourg La Reine (Hauts de Seine), pour une durée de trente ans, à compter du 9 avril 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Marcelle FRANGEUL, domiciliée 125 rue Parmentier à Saint-Nazaire (44), pour une durée de trente ans, à compter du 24 septembre 2010, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Mariannick SOTO, domiciliée 68 avenue du Bois d'Amour à La Baule (44), pour une durée de trente ans, à compter du 19 novembre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Alphonsine LELIEVRE, domiciliée 18 rue des Liévries à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 16 février 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Monique BRIEND, domiciliée 64 rue du Clos de Ressac à Saint-Perreux, pour une durée de trente ans, à compter du 18 janvier 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **4 novembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Élisabeth DENIARD, domiciliée 5 rue de la Margatrie à Messac, pour une durée de trente ans, à compter du 20 février 2013, moyennant la somme de 221 €.

• À l'unanimité, **DÉSIGNE** Nelly CLODIC comme membre de la commission Action Sociale et **DÉSIGNE** Jean-François LUGUÉ comme membre de la commission Affaires Scolaires - Enfance - Jeunesse.

• À l'unanimité, **DÉSIGNE** Nelly CLODIC comme membre du comité consultatif sur le patrimoine.

• **PROCÈDE** à l'élection, à bulletins secrets, d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon.

Est candidat : Nelly CLODIC

Les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : ..... 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 28

Nombre de bulletins nuls ou blancs : ..... 0

Nombre de suffrages exprimés : ..... 28

Majorité absolue : ..... 15

A obtenu : Nelly CLODIC : 28 voix

et **DIT** que Nelly CLODIC est élue en tant que déléguée suppléante pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon.

• **PROCÈDE** à l'élection, à bulletins secrets, d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Production Ouest 35.

Est candidat : Nelly CLODIC

Les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : ..... 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 29

Nombre de bulletins nuls ou blancs : ..... 0

Nombre de suffrages exprimés : ..... 29

Majorité absolue : ..... 15

A obtenu : Nelly CLODIC : 29 voix

et **DIT** que Nelly CLODIC est élue en tant que déléguée suppléante pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Production Ouest 35.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier la représentation de la Ville auprès de divers organismes comme suit :

- Commission Municipale de proposition des logements H.L.M. :

Membre : Nelly CLODIC

- Commission Fonds d'Intervention pour l'Habitat :

Titulaire : Nelly CLODIC

- Comité Local d'Information et de Concertation - société BJ 75 :

Titulaire : Nelly CLODIC

Conseil d'Administration du Collège Beaumont :

Titulaire : Géraldine DENIGOT

Suppléant : Natacha TALLEMET

Conseil d'Administration du L.G.T. Beaumont :

Titulaire : Delphine PENOT

Suppléant : Jean-François LUGUÉ

Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Beaumont :

Titulaire : Sylvie MASSICOT

Suppléant : Jean-François LUGUÉ

Conseil d'Administration de l'EREA :

Titulaire : Maria TORLAY

Suppléant : Nelly CLODIC

Conseil d'Administration du Collège Bellevue :

Titulaire : Anne-Cécile HURTEL

Suppléant : Martine EVAIN

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **PREND ACTE** du déroulement de la concertation publique effectuée dans le cadre du Pôle d'Echange Multimodal et **APPROUVE** le bilan de ladite concertation.

• À l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 2 à intervenir à la convention passée avec l'État pour la télétransmission des actes réglementaires au contrôle de légalité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget Ville de l'exercice 2014.

- Fonctionnement : Recettes et Dépenses : 7 971,00 €.
- Investissement : Recettes et Dépenses : - 50 979,00 €

• À l'unanimité, **DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation des créances et les exercices 2009 à 2012 ont été inscrits au budget Ville, pour l'exercice 2014, au compte 6541 "Admission créances en non-valeur" et **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier pour le budget Ville et s'élevant à la somme de 290,82 €.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** de répartir comme suit le solde des subventions proposées par l'Office Municipal des Sports :

Bénéficiaires	Premier versement	Versement complémentaire	TOTAL
A.C.R. Football	3 582,31 €	<b>218,89 €</b>	3 801,20 €
Aïkido Club Redonnais	1 082,31 €	<b>40,74 €</b>	1 123,05 €
Amicale Laïque Gym	3 355,51 €	<b>343,67 €</b>	3 699,18 €
Athlé Pays de Redon	6 141,28 €	<b>1 857,30 €</b>	7 998,58 €
BMX (Aménagement terrain)	0,00 €	<b>2 500,00 €</b>	2 500,00 €
ESR Handball	5 487,54 €	<b>3 670,59 €</b>	9 158,13 €
ESR Basket	3 219,50 €	<b>728,98 €</b>	3 948,48 €
ESR Rando	699,96 €	<b>292,27 €</b>	992,23 €
Football Club Atlantique Vilaine	8 143,33 €	<b>3 432,70 €</b>	11 576,03 €
Judo club Redonnais	3 293,09 €	<b>850,54 €</b>	4 143,63 €
Karaté Club Redonnais	1 409,51 €	<b>300,00 €</b>	1 709,51 €
La Pétanque Redonnaise	828,66 €	<b>84,33 €</b>	912,99 €
R.O.C. Cyclisme	2 854,00 €	<b>1 346,14 €</b>	4 200,14 €
Rugby Club Redonnais	4 259,52 €	<b>2 633,85 €</b>	6 893,37 €
Tir à l'arc Redonnais	0,00 €	<b>967,86 €</b>	967,86 €
<b>Total</b>		<b>19 267,86 €</b>	

• À l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés d'assurances de la Ville de Redon avec les attributaires suivants :

- Lot n° 1 : assurance "Incendie - divers dommages aux biens": Groupement Breteuil Assurances / Mutuelle Alsace Lorraine Jura de Charenton le Pont (94) pour un montant annuel de cotisation de 29 656,37 € TTC ;
- Lot n° 2 : assurance "Responsabilité Civile Générale" : SMACL de Niort (79) pour un montant annuel de cotisation de 7 583,42 € TTC ;
- Lot n° 3 : assurance "Flotte Automobile" : SMACL de Niort (79) pour un montant annuel de cotisation de 13 372,74 € TTC ;
- Lot n° 4 : assurance "Risques statutaires" : SOFCAP de Vasselay (18) pour un montant annuel de cotisation de 29 860,05 € TTC ;
- Lot n° 5 : assurance "Protection Juridique Générale" : Groupement Breteuil Assurances / Mutuelle Alsace Lorraine Jura de Charenton le Pont (94) pour un montant annuel de cotisation de 500,00 € TTC ;

- Lot n° 6 : assurance "Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus" : Groupement Breteuil Assurances / Mutuelle Alsace Lorraine Jura de Charenton le Pont (94) pour un montant annuel de cotisation de 580,00 € TTC ;
- Lot n° 7 : assurance "Dommages aux objets d'arts et/ou d'expositions" : Groupement Sarre et Moselle / Hiscox de Sarrebourg (57) pour un montant annuel de cotisation de 300,00 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché pour le lot n° 8 "navigation" avec le cabinet Olivier Guillemot / Allianz pour un montant annuel de cotisation de 4 236,13 €, sous réserve que la mise au point du marché, préalable à sa signature, conduise à l'adhésion de l'assureur aux besoins essentiels de la Ville matérialisés dans le cahier des charges et l'acte d'engagement, **DIT** que, si la mise au point du marché n'aboutit pas à sa signature avec le cabinet précité, une nouvelle mise en concurrence du lot n° 8 "navigation" sera faite selon une procédure adaptée et **DIT** que ces marchés prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de 5 ans.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 30 octobre 2014.

• À l'unanimité, **ADOpte** l'ajustement des emplois permanents pour l'année 2015 et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2015.

• À l'unanimité, **ADOpte** la proposition du Maire de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2015.

• À l'unanimité, **APPROUVE** le contenu du projet de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail pour le personnel des écoles avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué au Personnel à signer ledit projet.

• À l'unanimité, **FIXE** le montant brut de l'indemnité mensuelle à 87,87 € pour un équivalent temps plein attribué aux contrats de droit privé (emplois d'avenir) intervenant dans le cadre des rythmes scolaires, **PRÉCISE** que le montant de l'attribution individuelle de l'indemnité sera rapporté au temps de travail effectif du contrat aidé, **PRÉVOIT** que ce montant sera actualisé automatiquement à chaque revalorisation des traitements des fonctionnaires, et suivant les mêmes conditions, **DIT** que la présente délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Ville de l'exercice 2015.

• À l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué au Personnel à signer la convention générale d'utilisation des services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2015.

• À l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention pour l'hébergement de concentrateurs sur des bâtiments communaux dans le cadre du projet des compteurs gaz communicants et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec GrDF la convention et toutes les pièces afférentes.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un Conseil Municipal des Enfants en remplacement du Conseil Municipal des Jeunes, **DÉSIGNE** les élus suivants pour siéger au sein du Conseil Municipal des Enfants :

- Pascal DUCHÊNE, Président,
- Géraldine DENIGOT,
- Rola ABI FADEL,
- Gilles PONDARD

et **DIT** que la gestion de ce Conseil Municipal des Enfants est assurée par le service Jeunesse de la Ville.

• Par 22 voix et 7 abstentions, **DÉCIDE** d'abaisser à 11 ans au moins l'âge d'accueil des jeunes au centre de loisirs sans hébergement pour adolescents (espace jeunes), dans le cadre d'activités d'animation socio-culturelles.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'exercice 2013.

• Par 26 voix pour et 2 abstentions (M. GRANVILLE ne prend pas part au vote), **AFFIRME** l'importance et l'enjeu majeur du projet de création de Lignes ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (dit « L.N.O.B.P.L. »), à l'horizon 2035, **DEMANDE** une extension du périmètre d'analyse en intégrant le projet LNOBPL dans la stratégie de desserte ferroviaire européenne, **AFFIRME** le rôle de la gare de Redon comme carrefour des lignes TGV sud Bretagne au réseau national (vers Paris / vers Nantes), et comme gare de desserrement des flux métropolitains vis-à-vis des gares de centre-ville de Rennes, Nantes et Vannes en particulier, **AFFIRME** le rôle de la gare de Redon comme gare TER de connexion pour les habitants du territoire se déplaçant quotidiennement vers Rennes, Nantes et Vannes notamment, **ÉMET** un choix prioritaire pour le scénario bleu passant en gare de Redon et en étudiant une option de gain de vitesse entre Lorient et Quimper pour permettre d'atteindre l'objectif de réduction du temps de parcours en extrémité de ligne, **REJETTE** les variantes nord et sud autour de Redon dont les conséquences environnementales sont négatives pour la Vallée de l'Oust et le Marais de Vilaine, **DEMANDE** à ce que l'analyse environnementale en termes de coûts de restauration soit approfondie et détaillée et **DEMANDE** d'intégrer dès les premières phases d'études à venir une analyse approfondie sur la qualité (types de train : TGV et TER) et la fréquence quotidienne des dessertes ferroviaires des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), dont celui de Redon.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Redon pour l'exercice 2013.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** d'exonérer l'entreprise FREYSSINET des pénalités de retard sur la durée globale du marché de restauration et d'aménagement du pont tournant.

Vu pour être affiché le 5 décembre 2014 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le 5 décembre 2014,  
Le Maire,  
Pascal DUCHÈNE

